

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

### Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt-deux, le 09 février à 20 h30
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	08	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	03	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation :      Date d'affichage :  
07 février 2022                      07 février 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette,  
Absents excusés : BLANCHARD Pierre, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques  
a été nommé secrétaire : Jean-Luc MONGHEAL

### Délibération n° 08 -2022

**objet : désignation du cabinet d'étude pour « Etude de faisabilité d'assainissement chemin des granges et plateau sportif »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation concernant la réalisation d'une étude de faisabilité des systèmes d'assainissement collectifs communaux de la commune de Saint-Germain-l'Herm, plateau sportif, et chemin des Granges a été lancée le 07 janvier 2022. La procédure de passation utilisée a été la procédure adaptée ouverte.

Différentes entreprises ont envoyé leurs offres :

- GEOVAL : Cournon d'Auvergne = 6 700.00 HT
- SECAE : Issoire = 6 500.00 € HT
- SAFEGE : Romagnat = 13 951.00 HT
- SOCAMA : Tulle = 8 990.00 € HT

auquel il est impératif d'ajouter le devis de l'entreprise OSIS pour un passage caméra rue des Granges : montant estimé 521.75 € HT.

Ces offres ont été étudiées avec l'aide de l'ADIT.

Après en avoir délibéré et à 7 voix pour et une abstention (CARLE Pascal)

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'entreprise SECAE pour un montant de 6 500.00 € HT
- De valider la proposition de OSIS pour un montant de 521.75 € HT
- Soit un montant total de 7 021.75 € HT
- De solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention pour cette étude.

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 février 2022  
et publication ou notification du 10 février 2022

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES

